

# FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2017

## RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES Etats financiers - Exercice clos le 31 Décembre 2017

### I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers

#### 1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers de *FCP Axis Actions Dynamique* qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2017, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir un actif net de *1 189 536 DT*, y compris des sommes capitalisables de l'exercice négatives s'élevant à *1 230 DT*.

À notre avis, les Etats Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds au 31 décembre 2017, ainsi que sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

#### 2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### 3. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration du gestionnaire *BMCE Capital Asset Management*.

Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du Code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport du gestionnaire par référence aux données figurant dans les Etats Financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport du gestionnaire et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du gestionnaire semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### **4. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers**

La Direction du gestionnaire est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances .

Il incombe aux responsables de la gouvernance du gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds.

#### **5. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **1. Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°91-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration du gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers.

Un rapport détaillé traitant des déficiences importantes, des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction de la société.

## **2. Autres obligations légales et réglementaires**

Par référence à l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille des fonds portant application de l'article 29 de la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif, nous signalons ce qui suit :

- Au 31 décembre 2017, l'actif de FCP Axis Actions Dynamique a été employé en des liquidités à hauteur de 21,27 % se situant au-dessus de la limite de 20% fixée par la réglementation.

Tunis, le 30 mars 2018

**Le Commissaire aux Comptes :**

**AMC ERNST & YOUNG**

**Fehmi LAOURINE**

**Bilan arrêté au 31/12/2017***(Exprimé en dinar)*

		<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
<b><u>ACTIF</u></b>			
<b>AC1- Portefeuille-titres</b>		<b>942 078</b>	<b>767 782</b>
a- Actions, valeurs assimilées et droits attachés	<b>4.1</b>	659 591	767 782
b- Obligations et valeurs assimilées	<b>4.2</b>	282 487	-
<b>AC2- Placements monétaires et disponibilités</b>		<b>254 699</b>	<b>233 711</b>
a- Placements monétaires	<b>4.4</b>	-	191 897
b- Disponibilités		254 699	41 814
<b>AC3- Créances d'exploitation</b>	<b>4.6</b>	<b>725</b>	<b>8</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>1 197 502</b>	<b>1 001 501</b>
<b><u>PASSIF</u></b>			
<b>PA1- Opérateurs créditeurs</b>	<b>4.7</b>	<b>4 585</b>	<b>4 021</b>
<b>PA2- Autres créditeurs divers</b>	<b>4.8</b>	<b>3 381</b>	<b>2 071</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>7 966</b>	<b>6 092</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>			
<b>CP1- Capital</b>	<b>4.9</b>	<b>1 157 198</b>	<b>964 640</b>
<b>CP2- Sommes Capitalisables</b>		<b>32 338</b>	<b>30 769</b>
a - Sommes capitalisables des exercices antérieurs		33 568	34 106
b - Sommes capitalisables de l'exercice		(1 230)	(3 337)
<b>ACTIF NET</b>		<b>1 189 536</b>	<b>995 409</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>1 197 502</b>	<b>1 001 501</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**Période du 01/01/2017 au 31/12/2017**  
*(Exprimé en dinar)*

		<u>Exercice</u> <u>clos le</u> <u>31/12/2017</u>	<u>Exercice</u> <u>clos le</u> <u>31/12/2016</u>
<b>PR1- Revenus du portefeuille-titres</b>	<b>4.3</b>	<b>22 761</b>	<b>26 304</b>
a. Dividendes		19 534	26 304
b. Revenus des obligations et valeurs assimilées		3 227	-
<b>PR2- Revenus des placements monétaires</b>	<b>4.5</b>	<b>8 330</b>	<b>2 273</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>31 091</b>	<b>28 577</b>
<b>CH1- Charges de gestion des placements</b>	<b>4.10</b>	<b>(27 415)</b>	<b>(26 034)</b>
<b>REVENUS NETS DES PLACEMENTS</b>		<b>3 676</b>	<b>2 543</b>
<b>CH2- Autres charges</b>	<b>4.11</b>	<b>(5 742)</b>	<b>(6 200)</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>(2 066)</b>	<b>(3 657)</b>
<b>PR4- Régularisation du résultat d'exploitation</b>		<b>836</b>	<b>320</b>
<b>SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>(1 230)</b>	<b>(3 337)</b>
<b>PR4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>		<b>(836)</b>	<b>(320)</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		53 892	136 974
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		44 453	(157 413)
Frais de négociation de titres		(7 534)	(24 324)
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>88 745</b>	<b>(48 420)</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

(Exprimé en dinar)

	<u>Exercice clos le 31/12/2017</u>	<u>Exercice clos le 31/12/2016</u>
<b>AN 1- <u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u></b>	<b>88 745</b>	<b>(48 420)</b>
a- Résultat d'exploitation	(2 066)	(3 657)
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	53 892	136 974
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	44 453	(157 413)
d- Frais de négociation de titres	(7 534)	(24 324)
<b>AN 3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u></b>	<b>105 382</b>	<b>(248 524)</b>
<b>a / Souscriptions</b>	<b>384 922</b>	<b>321 057</b>
Capital	354 486	313 891
Régularisation des sommes non distribuables	18 647	(2 500)
Régularisation des sommes capitalisables	11 789	9 666
<b>b / Rachats</b>	<b>(279 540)</b>	<b>(569 581)</b>
Capital	(266 746)	(544 752)
Régularisation des sommes non distribuables	(4 756)	(7 745)
Régularisation des sommes capitalisables	(8 154)	(17 084)
Droits de sortie	116	-
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>194 127</b>	<b>(296 944)</b>
<b>AN 4- <u>ACTIF NET</u></b>		
en début de l'exercice	995 409	1 292 353
en fin de l'exercice	1 189 536	995 409
<b>AN 5- <u>NOMBRE DE PARTS</u></b>		
en début de l'exercice	7 663	9 398
en fin de l'exercice	8 360	7 663
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>142,288</b>	<b>129,898</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>9,54%</b>	<b>-5,54%</b>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

**AU 31-12-2017**

### **1- PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE**

FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par le code des OPC promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF le 11-09-2007 n° 16/2007.

Le capital initial s'élève à 100 000 DT divisé en 1 000 parts de 100 DT chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de sa date de constitution.

FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE est un fonds commun de placement de capitalisation, il ne distribuera aucun dividende durant sa durée de vie. Le dépositaire de ce fonds est l'ARAB TUNISIAN BANK (ATB). Le gestionnaire est BMCE Capital Asset Management.

L'ouverture au public de ce fonds a eu lieu le (02-04-2008).

### **2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers arrêtés au 31-12-17 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### **3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### **3.2- Evaluation des placements**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 31-12-17 pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative en date d'arrêté pour les titres OPCVM.

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements obligations et valeurs assimilées sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'ils font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire et la maturité insuffisante de la courbe de taux des émissions souveraines publiée en décembre 2017, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation des composantes du portefeuille des obligations et valeurs assimilées du fonds figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 31 décembre 2017, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **3.3- Traitement des opérations de pensions livrées**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués à leur coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pension livrée » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC 2-Placements monétaires et disponibilités ».

A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont individualisés et présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR 2-Revenus des placements monétaires ».

### **3.4- Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

#### 4- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

##### 4.1- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31-12-2017 à 659 591 DT et s'analyse comme suit :

Désignation	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2017	% Actif
<b>Cote continu</b>				
AMEN BANK	364	7 623	8 564	0,72%
ARTES	2 000	13 146	12 388	1,03%
ASSAD	1 400	11 365	12 533	1,05%
ATL	1 000	3 046	3 090	0,26%
ATTIJARI BANK	690	21 165	25 130	2,10%
BH	1 250	23 533	23 189	1,94%
BIAT	911	87 530	110 621	9,24%
BNA	1 800	17 150	21 107	1,76%
BT	11 167	91 045	89 995	7,52%
BH NS 17	100	2 062	1 855	0,15%
CARTHAGE CEMENT	15 000	34 990	35 175	2,94%
DELICE HOLDING	700	10 626	11 550	0,96%
EUROCYCLES	350	11 506	9 460	0,79%
HANNIBAL LEASE	18	148	148	0,01%
HEXABYTE	91	438	474	0,04%
LANDOR	1 300	11 021	9 685	0,81%
NBL	925	4 578	4 589	0,38%
OTH	700	7 151	9 321	0,78%
SAH	1 700	20 690	27 084	2,26%
SFBT	5 900	112 335	116 496	9,73%
SOMOCER	6 250	7 868	7 000	0,58%
SOPAT	1 250	960	933	0,08%
SOTETEL	3 000	9 526	8 097	0,68%
SOTIPAPIER	1 900	7 129	6 515	0,54%
SOTRAPIL	169	1 464	1 766	0,15%
MAGASIN GENERAL	348	8 004	13 746	1,15%
TGH	5 000	2 527	1 815	0,15%
UIB	1 480	30 722	33 179	2,77%
<b>Total cote continu</b>	<b>66 763</b>	<b>559 349</b>	<b>605 503</b>	<b>50,56%</b>
<b>Cote fixing</b>				
BTE ADP	2 300	38 819	39 652	3,31%
SPDIT	1 202	11 387	9 856	0,82%
STIP	851	1 345	902	0,08%
<b>Total cote fixing</b>	<b>4 353</b>	<b>51 550</b>	<b>50 410</b>	<b>4,21%</b>
<b>Droits</b>				
SAH DA 17 (1/14)	2 128	1 850	2 341	0,20%
SOTUVER DA 17	3 519	1 152	1 337	0,11%
<b>Total droits</b>	<b>5 647</b>	<b>3 002</b>	<b>3 678</b>	<b>0,31%</b>
<b>Total titres cotés et droits</b>	<b>76 763</b>	<b>613 901</b>	<b>659 592</b>	<b>55,08%</b>
<b>Total</b>	<b>76 763</b>	<b>613 901</b>	<b>659 592</b>	<b>55,08%</b>

Le détail des mouvements intervenus en portefeuille titres au cours de l'exercice 2017 se détaillent comme suit :

Désignation	Coût d'acquisition au 31-12-2016	Acquisition de l'exercice	Cession de l'exercice	Coût d'acquisition des titres cédés	Plus ou moins-values réalisées	Coût d'acquisition au 31-12-2017
<b>Titres OPCVM</b>						
SICAV AXIS TRESORERIE	21 389	81 438	103 321	102 827	493	0
FCP Axis Capital Prudent	22 172	0	23 102	22 172	930	0
<b>Total titres OPCVM</b>	<b>43 561</b>	<b>81 438</b>	<b>126 423</b>	<b>124 999</b>	<b>1 423</b>	<b>0</b>
<b>Cote continu</b>						
AMEN BANK	0	7 623	0	0	0	7 623
ARTES	7 540	14 129	9 237	8 523	715	13 146
ASSAD	4 326	19 786	14 879	12 747	2 132	11 365
ATL	0	4 462	1 535	1 416	118	3 046
ATTIJARI BANK	35 491	72 788	93 832	87 114	6 718	21 165
BH	22 574	44 064	46 315	43 106	3 209	23 533
BIAT	89 830	89 005	101 558	91 306	10 252	87 530
BNA	23 061	14 817	21 534	20 728	806	17 150
BT	81 243	83 007	72 053	73 204	-1 151	91 045
BH NS 17	0	2 062	0	0	0	2 062
CARTHAGE CEMENT	25 165	146 987	134 154	137 162	-3 007	34 990
CEREALIS	71 457	7 418	86 061	78 875	7 186	0
CITY CARS	12 400	0	12 145	12 400	-255	0
DELICE HOLDING	19 734	0	10 233	9 108	1 125	10 626
EUROCYCLES	28 130	52 006	64 621	68 629	-4 008	11 506
HANNIBAL LEASE	0	1 588	1 605	1 441	165	148
HEXABYTE	62	376	0	0	0	438
LANDOR	2 141	8 880	0	0	0	11 021
MEUBLES INTERIEURS	0	10 254	10 294	10 254	39	0
MPBS	0	4 350	4 170	4 350	-181	0
NBL	15 560	3 022	13 637	14 004	-367	4 578
OFFICE PLAST	3 059	1 798	5 007	4 857	150	0
OTH	0	16 362	11 861	9 211	2 649	7 151
SAH	18 200	21 558	22 610	19 067	3 543	20 690
SERVICOM	3 502	382	3 267	3 885	-618	0
SFBT	81 875	118 456	94 588	87 996	6 592	112 335
SIMPAR	22 732	4 320	24 795	27 052	-2 257	0
SOMOCER	5 721	7 545	4 820	5 397	-577	7 868
SOPAT	0	960	0	0	0	960
SOTETEL	18 353	25 669	33 769	34 497	-728	9 526
SOTIPAPIER	7 668	4 686	5 020	5 225	-206	7 129
SOTRAPIL	487	8 789	7 490	7 812	-322	1 464
SOTUMAG	0	19 240	19 339	19 240	99	0
SOTUVER	35 292	51 869	95 736	87 161	8 575	0
MAGASIN GENERAL	0	8 050	61	46	15	8 004
TELNET	10 676	45 003	62 540	55 679	6 861	0
TGH	0	12 086	8 738	9 559	-822	2 527
TPR	9 568	20 952	28 965	30 520	-1 555	0
TUNIS RE	8 175	390	8 207	8 565	-358	0
UADH	14 868	638	14 192	15 506	-1 313	0
UIB	11 929	32 837	15 298	14 045	1 253	30 722
UNIMED	10 293	0	9 800	10 293	-493	0
<b>Total cote continu</b>	<b>701 112</b>	<b>988 213</b>	<b>1 173 965</b>	<b>1 129 978</b>	<b>43 987</b>	<b>559 347</b>
<b>Cote fixing</b>						
BTE ADP	19 522	23 955	3 875	4 658	-783	38 819
SPDIT	9 605	3 231	1 275	1 449	-174	11 387
STIP	1 345	0	0	0	0	1 345
<b>Total cote fixing</b>	<b>30 472</b>	<b>27 186</b>	<b>5 150</b>	<b>6 107</b>	<b>-957</b>	<b>51 551</b>

**Droits**

OFFICE PLAST DA 2016	765	0	765	765	0	0
SAH DA 17 (1/14)	0	1 856	6	6	0	1 850
SOTUVER DA 17	0	1 152	0	0	0	1 152
<b>Total droits</b>	<b>765</b>	<b>3 008</b>	<b>771</b>	<b>771</b>	<b>0</b>	<b>3 002</b>
<b>Total titres cotés et doits</b>	<b>732 349</b>	<b>1 018 407</b>	<b>1 179 886</b>	<b>1 136 856</b>	<b>43 030</b>	<b>613 901</b>
<b>Total</b>	<b>775 910</b>	<b>1 099 845</b>	<b>1 306 307</b>	<b>1 261 855</b>	<b>44 453</b>	<b>613 901</b>

**4.2- Note sur les obligations et valeurs assimilées**

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2017 à 282 487 DT et correspond aux placements en bons du trésor assimilables.

Désignation	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2017	% Actif
<b>Emprunts d'Etat</b>				
BTA_5.5%_10/2018	80	79 720	80 568	6,73%
BTA_5.5%_10/2018	200	199 960	201 919	16,86%
<b>Total Emprunts d'Etat</b>	<b>280</b>	<b>279 680</b>	<b>282 487</b>	<b>23,59%</b>
<b>Total</b>	<b>280</b>	<b>279 680</b>	<b>282 487</b>	<b>23,59%</b>

Les bons de trésor assimilables affichés au niveau de cette rubrique ont été acquis au cours de l'exercice 2017.

**4.3- Revenus du portefeuille-titres**

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Revenus des actions	19 534	26 304
Revenus des BTA	3 227	-
<b>Total</b>	<b>22 761</b>	<b>26 304</b>

**4.4- Note sur les placements monétaires**

Le solde de ce poste est nul au 31-12-2017 contre un solde de 191 987 DT au 31-12-2016 et se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Titres BTC	-	191 897
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>191 897</b>

**4.5- Note sur les revenus des placements monétaires**

Ce poste s'élève en 2017 à 8 330 DT et se présente comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Revenus des BTC	6 300	912
Revenus compte courant rémunéré	2 030	1 361
<b>Total</b>	<b>8 330</b>	<b>2 273</b>

#### 4.6- Note sur les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation s'élèvent à 725 DT au 31-12-2017 contre un solde de 8 DT au 31-12-2016 et se détaillent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Autres débiteurs	8	8
Intérêts créditeurs	518	-
Retenue à la source/BTA	199	-
<b>Total</b>	<b>725</b>	<b>8</b>

#### 4.7- Note sur les opérateurs créditeurs

Ce poste comprend les sommes dues par FCP AXIS Actions Dynamique au gestionnaire BMCE Capital Asset Management et au dépositaire. Elles s'élèvent à 4 585 DT au 31-12-2017 contre 4 021 DT au 31-12-2016.

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Gestionnaire	2 058	1 734
Dépositaire	2 527	2 287
<b>Total</b>	<b>4 585</b>	<b>4 021</b>

#### 4.8- Note sur les autres créditeurs divers

Les autres créditeurs divers s'élèvent à 3 381 DT au 31-12-2017 contre 2 071 DT au 31-12-2016.

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Commissaire aux comptes	3 283	2 213
Publications	7	(218)*
CMF	91	76
<b>Total</b>	<b>3 381</b>	<b>2 071</b>

(\*)Le solde du compte publication correspond au différentiel entre les abonnements constatés au cours de l'exercice et les charges décaissées réellement.

#### 4.9- Capital

La variation de l'Actif Net de l'exercice s'élève à 194 127 DT et se détaille comme suit :

Variation de la part Capital	192 558
Variation de la part Revenu	1 569
<b>Variation de l'Actif Net</b>	<b>194 127</b>

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2017 se détaillent ainsi :

##### Capital au 01-01-2017

Montant:	964 640
Nombre de titres :	7 663
Nombre de porteurs de parts :	19

##### Souscriptions réalisées

Montant:	354 486
Nombre de titres émis :	2 816
Nombre de porteurs de parts nouveaux :	0

### **Rachats effectués**

Montant:	266 746
Nombre de titres rachetés :	2 119
Nombre de porteurs de parts sortants :	2

### **Capital au 31-12-2017**

Montant:	1 052 380	(*)
Nombre de titres :	8 360	
Nombre de porteurs de parts :	17	

(\*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital de début de l'exercice. La valeur du capital en fin de l'exercice est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de l'exercice.

Ainsi, la valeur du capital en fin de l'exercice peut être déterminée ainsi :

Capital sur la base de la part de capital en début de l'exercice	<b>1 052 380</b>
Variation des + ou- values potentielles sur titres	53 892
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	44 453
Régularisation des SND	13 891
Frais de négociation de titres	(7 534)
Droit de sortie	116
<b>Capital au 31/12/2017</b>	<b>1 157 198</b>

#### **4.10- Note sur les charges de gestion des placements**

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt et de gestion conclues par FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE.

Le total de ces charges s'élève en 2017 à 27 415 DT et elles se détaillent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Solde au 31/12/2017</b>	<b>Solde au 31/12/2016</b>
Rémunération du Dépositaire	6 140	5 900
Rémunération du Gestionnaire	21 275	20 134
<b>Total</b>	<b>27 415</b>	<b>26 034</b>

#### **4.11- Autres charges**

Ce poste s'élève en 2017 à 5 742 DT et se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Solde au 31/12/2017</b>	<b>Solde au 31/12/2016</b>
Rémunération CAC	4 198	4 613
Redevance CMF	1 028	973
Publicité et publications	424	201
Frais divers bancaires	80	405
Charges diverses	12	8
<b>Total</b>	<b>5 742</b>	<b>6 200</b>

## 5- AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS

### 5.1- Données par parts et ratios pertinents

Données par parts	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
Revenus des placements	3,719	3,729	5,723	5,425	7,177
Charges de gestion des placements	-3,279	-3,398	-4,429	-3,457	-5,807
<b>Revenu net des placements</b>	<b>0,440</b>	<b>0,331</b>	<b>1,294</b>	<b>1,968</b>	<b>1,370</b>
Autres charges	-0,687	-0,81	-0,558	-0,17	-0,527
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-0,247</b>	<b>-0,479</b>	<b>0,736</b>	<b>1,798</b>	<b>0,843</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,100	0,042	-0,269	-0,095	0,421
<b>Sommes capitalisables de l'exercice</b>	<b>-0,147</b>	<b>-0,437</b>	<b>0,467</b>	<b>1,703</b>	<b>1,264</b>
Variation des + ou - valeurs potentielles sur titres	6,446	17,875	-29,038	13,003	-7,178
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	5,317	-20,542	-1,684	-0,041	-14,971
Frais de négociation de titres	-0,901	-3,174	-1,260	-0,450	-1,603
<b>+ ou - valeurs sur titres et frais de négociation</b>	<b>10,862</b>	<b>-5,841</b>	<b>-31,982</b>	<b>12,512</b>	<b>-23,752</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>10,615</b>	<b>-6,320</b>	<b>-31,246</b>	<b>14,310</b>	<b>-22,909</b>
<b>Droits d'entrée et de sortie</b>	<b>0,014</b>	<b>0</b>	<b>0,005</b>	<b>0</b>	<b>0,158</b>
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>10,876</b>	<b>-5,841</b>	<b>-31,977</b>	<b>12,512</b>	<b>-23,594</b>
Régularisation du résultat non distribuable	1,661	-1,337	4,563	0,566	6,995
<b>Sommes non distribuable de l'exercice</b>	<b>12,537</b>	<b>-7,178</b>	<b>-27,414</b>	<b>13,078</b>	<b>-16,599</b>
Distribution de dividende	0	0	0	0	0
<b>Valeur Liquidative</b>	<b>142,288</b>	<b>129,898</b>	<b>137,513</b>	<b>164,460</b>	<b>149,679</b>

Ratios de gestion des placements	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
Charges de gestion des placements/ actif net moyen	2,67%	2,68%	2,41%	2,25%	2,25%
Autres charges / actif net moyen	0,56%	0,64%	0,30%	0,11%	0,20%
Résultat capitalisable (d'exploitation) de l'exercice / actif net moyen	-0,20%	-0,38%	0,40%	1,17%	0,33%

### 5.2 Transactions avec les parties liées

La convention de gestion qui lie la société BMCE Capital Asset Management et le FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE prévoit le paiement de :

- Une commission fixe de gestion de 1,75% HT par an calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net, et payée mensuellement ;
- Une commission de surperformance de 20%TTC de la différence positive de l'actif de FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE et l'actif d'un fonds de référence réalisant une performance identique à celle de l'indice Tunindex et enregistrant les mêmes souscriptions et rachats que FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE.

La rémunération de BMCE Capital Asset Management au titre de la commission de gestion fixe de l'exercice 2017 s'élève à 21 275 DT TTC. La rémunération variable est nulle.

Les opérations d'achat et de vente d'actions pour le compte de FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE effectuées auprès de BMCE Capital Securities sont soumises à une commission de courtage au taux de 0,2% HT du montant brut de l'opération. Cette commission s'élève à 7 534 dinars au titre de l'exercice 2017.

Le dépositaire perçoit une commission égale à 0,15% de l'actif net en hors taxes par an calculée quotidiennement et elle est payée annuellement. La rémunération de l'exercice 2017 s'élève à 6140 DT TTC (Minimum de 5 000 DT par an selon la convention).